

La Gazette de Prangins



Été 2007 Numéro 10

La Municipalité pranginoise vous informe

La Gazette de Prangins
Informations officielles
Administration
communale
La Place, CP 48
1197 Prangins
tél. 022.994.31.13

Délégué à l'information
Andres Zähringer
gazette@prangins.ch



Editorial

Ces dernières semaines, notre village a subi les remous dus à une votation communale impliquant beaucoup d'émotion : la démolition ou non de l'ancienne salle communale.

Le 17 juin dernier, plus de la moitié des électeurs pranginois (51%) ont exprimé leur volonté quant à son avenir. 707 citoyens (59 %) ont clairement manifesté leur désir de voir disparaître cette bâtisse, alors que 491 personnes (41 %) désiraient la garder.

Ce résultat délivre un message clair aux Autorités. D'une part, au Législatif, qui avait adopté le préavis No 14/07 concernant la demande de crédit pour cette démolition et, d'autre part, à la Municipalité, qui va pouvoir aller de l'avant dans ce dossier. Ce dernier ne concerne d'ailleurs pas seulement la démolition de cette salle, mais également l'Auberge communale, les trois bâtiments situés à l'arrière et tout le centre de notre village. Les membres de l'Exécutif sont satisfaits du résultat de la votation communale et tiennent, ici, à remercier les électeurs qui se sont exprimés dans ce sens et qui confirment par leur vote la volonté et la décision de leurs Autorités. La Municipalité va, sans tarder, entreprendre les démarches nécessaires afin de donner la suite qui convient à cet important dossier. Une réunion de travail a d'ores et déjà été agendée au 27 juin 2007.

La Municipalité

INFORMATIONS OFFICIELLES

Pose de la 1ère pierre

Le 30 mai dernier a eu lieu une brève cérémonie marquant le début des travaux du nouveau bâtiment du service de la Voirie et des Espaces verts. Adopté en séance du Conseil communal du 26 septembre 2006, ce ne sont pas moins de 1'576'000.-- qui seront nécessaire pour cette construction. Ce chantier, qui durera une dizaine de mois, a été confié au bureau Suard Architecte. Ces nouveaux locaux permettront de centraliser tout le matériel nécessaire à l'entretien et la propreté de la Commune et offriront des lieux plus adaptés au personnel communal. Le bâtiment provisoire pour la voirie et les pompiers était prévu pour trois ans. Il devait être placé sur la parcelle des Morettes, le Canton proposait la zone village et il fut finalement construit au lieu dit "En Champagne". Il sera démolit à la fin des travaux et de nouvelles places de parc verront le jour sur cet emplacement. Une inauguration de ce nouveau site est prévue dans le courant du printemps 2008.



A. Fischer, Municipal

Nouvelles entreprises

En application de la nouvelle loi sur les activités économiques, toute nouvelle entreprise établie depuis le 1er janvier 2007 est tenue de venir s'inscrire auprès du Greffe municipal.

Qui est tenu de s'inscrire dans le registre des entreprises ?

Toute entreprise qui a une activité économique indépendante exercée en vue d'un revenu régulier, quelle que soit sa forme juridique. Sont considérées comme telles :

1. Toutes les entreprises
2. Les succursales et autres établissements secondaires, dépôts, locaux de vente notamment.

Les objectifs liés à la création d'un répertoire des entreprises sont multiples, entre autres :

- Répondre aux exigences de la loi qui prévoit la tenue d'un registre communal des entreprises et la transmission régulière des informations au Canton.
- Disposer d'une base de données des entreprises de l'ensemble des communes.
- Permettre aux communes et au public de connaître les entreprises établies dans le canton de Vaud.



Prix culturel 2007

Le Conseil régional du district de Nyon ouvre son prix culturel **aux jeunes entre 12 et 20 ans** qui suivent leur scolarité dans une commune du district.

Les personnes intéressées peuvent préparer leur projet individuellement ou par groupe. Elles devront remettre à la Commission culturelle du Conseil régional, d'ici au **vendredi 30 novembre 2007**, le dossier du projet artistique couvrant **tout thème lié à la région nyonnaise**. Si sélectionnée, la création pourra être exprimée à l'aide de tout matériau et sur n'importe quel support : une toile, un tableau ou une sculpture, une tapisserie par exemple.

Le dossier doit contenir le descriptif du projet justifiant la vision de l'artiste sur environ **une page A4, accompagnée d'une esquisse ou d'une maquette**. Seules contraintes imposées à sa réalisation :

- son coût, qui ne devra pas dépasser les Fr. 2'000.-- ;
- sa dimension: maximum 150 cm de hauteur, 200 cm de largeur et environ 70 cm de profondeur.

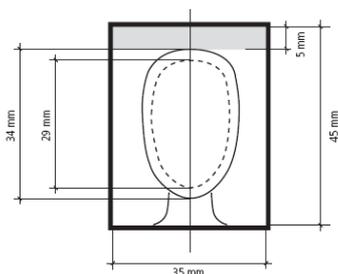
Le Conseil régional sélectionnera le projet le plus méritant, récompensera le jeune créateur par le prix culturel d'une valeur de Fr. 1'000.-- et financera la réalisation du projet à hauteur de FR. 2'000.-- maximum. L'oeuvre sera ensuite exposée dans les bureaux du Conseil régional.



Documents d'identité

Dès le 1er janvier 2007, un nouveau tableau d'exemples de photo pour le passeport et la carte d'identité est entré en vigueur.

Ce tableau est disponible sur Internet www.passeportsuisse.ch ou peut être consulté au bureau du contrôle des habitants.



Fête au Village

L'Union des Sociétés Locales de Prangins organise



le samedi 1er septembre 2007

SA TRADITIONNELLE FETE AU VILLAGE

dans la cour de l'école des Fossés de 10h00 à 24h00

Une cantine sera dressée pour accueillir les différentes activités (mets divers, boissons, concerts, bal, ...)

Les enfants ne seront pas oubliés. Ils pourront, en toute sécurité, se faire tatouer ou se défouler dans deux châteaux gonflables.

Réservez cette date et venez nombreux!

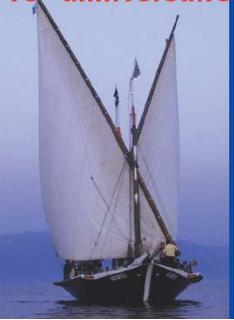
COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE



Préavis

Lors de la séance du Conseil communal du 19 septembre 2007, la Municipalité présentera le préavis concernant l'adoption des nouveaux statuts du Conseil Régional.

75^e anniversaire



Cabotage 2007

Le 29 juin prochain, la Municipalité aura l'honneur et le plaisir d'accueillir au port des Abériaux, la Vaudoise, avec, à son bord, les pirates d'Ouchy. A l'occasion du 75^{ème} anniversaire de la Vaudoise, cette magnifique embarcation visitera six ports, de Chillon/Veytaux à Prangins du 22 au 29 juin prochain. Ambiance musicale et produits du terroir, visite à bord à quai, seront au programme de cette manifestation qui débutera dès 18h30. La population est cordialement invitée à se déplacer au bord du lac et à venir faire la fête à cette occasion.

J.-J. Brügger, Municipal

L'Itinéraire Mozart en Suisse.

Comme nous l'avons relaté dans la Gazette No 7 de septembre 2006, la famille Mozart a passé par Prangins. Un grand événement culturel aura lieu le 29 septembre prochain. Les Autorités communales auront l'honneur d'accueillir la manifestation « Itinéraire Mozart en Suisse ». En effet, alors qu'il rentrait en Autriche avec ses parents, Mozart s'est arrêté sur le site des Abériaux pour faire boire les chevaux.

Le 29 septembre, une plaque commémorative y sera inaugurée, un cortège au son des fifres et tambours amènera les officiels et la population au village et un concert aura lieu au Temple à 18h30. Dimanche, une deuxième prestation aura lieu à 17h00, toujours au Temple. Vous avez dès maintenant la possibilité de vous inscrire pour les deux concerts au Greffe municipal ! Alors pour les mélomanes, n'hésitez pas à réserver vos places.

V. Seematter, Municipale



Activités culturelles

L'équipe de bénévoles du **Prangins Animation Morettes (PAM)** a concocté un programme 2007-2008 dynamique et varié avec du jazz, un spectacle pour enfant, un humoriste et plus encore. Tout le programme, avec les dates, vous sera communiqué dans la Gazette d'automne. Réservez-lui un bon accueil. L'équipe du PAM se réjouit déjà de votre venue.

V. Seematter, Municipale



Accueil parascolaire

La nouvelle Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants loi, appelée LAJE, a été votée par le Grand Conseil vaudois en 2006 et elle est entrée en vigueur le 1^{er} septembre de la même année. Cette nouvelle loi a pour but d'obliger les Communes vaudoises à créer, d'ici 2010, 2'500 places d'accueil supplémentaires. D'autre part, la LAJE demande aux structures (Maman de jour, Unité d'Accueil Pour Ecoliers et Crèches) de se mettre en réseau, afin d'obtenir les subventions que jusqu'à lors elle recevait du Service de la Protection de la Jeunesse (SPJ). Cette nouvelle loi a ses bons côtés, mais aussi des mauvais. Concrètement, pour Prangins, qu'est-ce qui a changé : cela a obligé la Municipalité à revoir l'accueil en général et de se rendre à l'évidence de regrouper les Classes-croûtes et la Fourmilière en une seule entité soit l'UAPE la Fourmilière. D'autres communes avoisinantes avaient déjà anticipé depuis quelques années en recentrant les cantines non scolaires dans les UAPE. D'autre part les Communes doivent inscrire au Budget Fr. 5.-- par habitant

pour les verser à la Fondation de l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE), afin que cette dernière les redistribue sous forme de subvention à toutes les structures qui se sont mises en réseaux. A l'heure actuelle, sous la présidence de M. J.-P. Dériaz, Préfet, toutes les Municipalités sont convoquées pour créer ses fameux réseaux du District de Nyon.



Les Mamans de Jour doivent absolument adhérer à une caisse centrale, c'est-à-dire que c'est la Commune qui leur verse leur salaire et qui peut dorénavant octroyer l'autorisation ou l'annulation d'autorisation d'exercer comme Maman de Jour. La loi impose que toute personne qui garde des enfants chez elle contre rémunération doit être déclarée. Toutes les Communes, donc aussi Prangins, ont envoyé la même lettre type à toutes les femmes âgées de 20 à 75 ans, afin de les informer de ces changements.

La Commune de Prangins doit encore penser éventuellement à créer une crèche. Dans cette idée, les Autorités se sont approchées de l'Entreprise Novartis afin d'étudier la création d'une crèche conjointe puisque la Loi l'autorise.

Les Classes-Croûtes (cantine pour midi, privée) arrêteront leurs activités à la fin juin, mais toutes les animatrices qui y travaillaient ont été réengagées par l'UAPE la Fourmilière. Nous souhaitons par ces lignes remercier le Comité, bénévole, pour son engagement au sein de la Commune et pour avoir permis qu'il y ait, depuis 2001, une prise en charge des enfants à midi. Ses membres ont pu rendre la Municipalité attentive au fait qu'il fallait notamment améliorer l'accueil avant et après l'école, d'où l'ouverture de l'UAPE La Fourmilière en 2005, dont le projet émanait de ses mêmes personnes. Un grand merci.

Une page se tourne et il faut savoir s'adapter et accepter les contraintes d'une loi qui nous est imposée et faire au mieux, à tous les niveaux, afin que les enfants, qui sont finalement les grands protagonistes, soient bien accueillis et entourés pendant que leurs parents travaillent.

V. Seematter, Municipale



LES BREVES DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal n'avalise pas tous les préavis qui lui sont soumis !

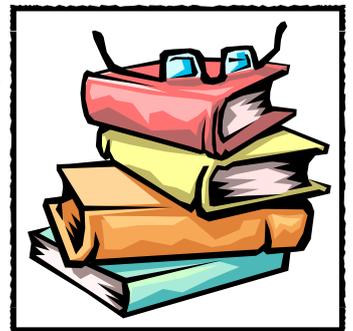
Ainsi, il a refusé le projet d'"Indemnité communale liée à l'usage du sol pour la distribution et la fourniture en électricité". Dans leur majorité, les conseillers ont refusé de "faire payer aux utilisateurs les économies faites par la SEIC". Certains ont vu dans ce projet un "impôt caché".

Les autres préavis ont été acceptés par les membres du Conseil au cours des séances des 29 mars et 15 mai. Ils ont ainsi :

- accordé un crédit de Fr. 320'000.-- en vue de la construction de trois locaux de service et installations sanitaires publiques au lieu-dit "Les Abériaux", soit au port de Prangins,
- accordé un crédit de Fr. 317'000.-- en vue de la démolition de l'ancienne salle communale,
- accepté la souscription à l'augmentation du capital-actions de Télé-Dôle SA pour Fr. 11'000.--,
- accordé un crédit de Fr. 62'000.-- en vue de l'assainissement du chauffage du collège "La Combe - Les Places",
- accordé un crédit de Fr. 2'213'000.--, sur une durée de 11 ans, pour l'exécution de travaux d'assainissement des canalisations d'eaux claires et eaux usées de la commune.

Vos autorités s'efforcent de mettre de plus en plus d'informations sur le site de la commune. Dès à présent, l'ordre du jour des séances du Conseil communal ainsi que les procès-verbaux des séances y figurent, dès leur approbation. Si vous n'avez pas accès à l'internet vous pouvez consulter ces documents au Greffe municipale, durant les heures d'ouverture.

G. Suter, Président du Conseil



Dates des séances du Conseil communal pour l'année 2007 :

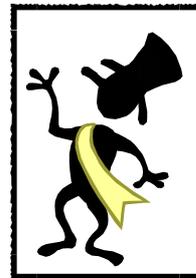
le mercredi **19 septembre** à 20h00
le jeudi **1er novembre** à 20h00
le mercredi **5 décembre** à 20h00

Les séances sont publiques et nous vous invitons à y participer.



A l'ordre du jour

Lors de la séance du Conseil communal du 22 juin 2007, un certain nombre d'élections doivent avoir lieu. Ainsi, le «1er homme» de la Commune devra être remplacé. Après deux ans et demi de mandat, le Président Georges Suter cédera sa place. Selon la coutume, il devrait transmettre le sceau et la clochette à M. Gilles Mauroux, actuel 1er Vice-président. D'autre part, il s'agira également d'élire le 1er et le 2ème Vice-président, les scrutateurs et leurs suppléants ainsi que les membres des commissions de gestion et des finances. Nous reviendrons dans notre prochaine parution sur ces diverses nominations.



SORTIE DU CONSEIL COMMUNAL

Le 12 mai dernier une trentaine de conseillères et conseillers communaux ont participé à la traditionnelle sortie de début de législature. Accueillis avec un café croissant au local de la Voirie, cette «course d'école» a commencé par la visite de la station de pompage de la SAPAN à Promenthoux. Une «montée», non pas à l'alpage mais à la station de l'Asse, a permis d'entendre les explications, distillées avec compétence par MM. Guébex et Décurnex. A l'heure de l'apéro, ce n'est plus l'eau qui se trouvait distillée dans les verres, mais c'est avec un cru de la région que les membres du Conseil ont pu faire santé. Un repas, concocté par une poignée de collaborateurs communaux, avec une aide extérieure de l'Union a clos cette escapade législative.



Prochaine date réservée pour une votation cantonale ou fédérale :

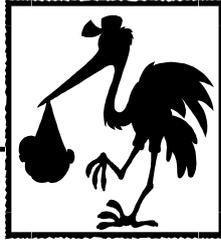
25 novembre 2007

Elections fédérales : Conseil des Etats (1er tour) et Conseil national : 21 octobre 2007

2ème tour de l'élection au Conseils des Etats (sous réserve) : 25 novembre 2007



EN JOIE ET EN PEINE



Ils sont nés :

Luca RIZZOTTO	le 5 mars
Johanna CRABB	le 6 mars
Mathis CLEMENT	le 7 mars
Noah MATAHEROE	le 23 mars
Jules MORIN	le 27 mars
Nolan SCHWERZMANN	le 7 avril
Mathys SAW MIN ZIN	le 10 avril
Ludivine MARMY	le 10 avril
Flora NGUYEN	le 15 avril
Zoé MAILLY	le 21 avril
Philomène REYBET-DEGAT	le 28 avril
Félicien CARTIER	le 15 mai
Lenzo ESPOSITO	le 17 mai



Ils ont fêté :

Leurs 80 ans :

Mme Esterina CHAUMEIL	le 6 juin
Mme Silvana GLASER	le 16 juin

Leurs 85 ans :

Mme Gilberte MAUERHOFER	le 2 avril
M. Gilbert POGET	le 8 mai
Mme Esther DUMMERMUTH	le 10 mai
Mme Antonia SCHEPISI	le 10 juin

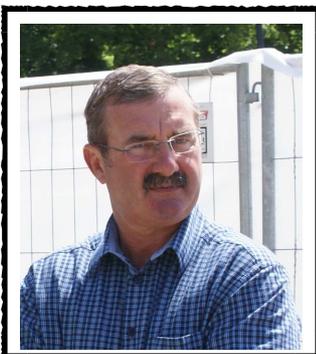


Il nous a quittés :

M. Pierre PERRIARD le 11 avril

DES NOMS SUR DES VISAGES

Mme Véronique CORTHAY est collaboratrice au Contrôle des Habitants à raison d'un jour par semaine. Mariée et maman de trois enfants de 8 ans, 6 ans et 1 année 1/2, elle a une formation d'employée de commerce et elle est également au bénéfice d'un diplôme d'éducatrice de la petite enfance. Soucieuse de l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires, elle a participé à la création de l'Unité d'Accueil Pour Ecoliers « La Fourmilière » et a fait partie du Comité des Classes-Croûtes. Approchant gentiment de la quarantaine, elle s'adonne, chaque fois que ses occupations professionnelles et familiales le permettent, à la danse. Autres hobbies qu'elle n'a guère le temps de pratiquer : la photographie et l'histoire de l'art.



Collaborateur au service de la Voirie et des espaces verts depuis le 1er janvier 2000, **M. José SCHNEIDER** a une formation de forestier-bûcheron complétée par des cours de contre maître dont il a obtenu le brevet fédéral. Marié et père de deux enfants adultes, il a poursuivi ses activités comme indépendant puis il est entré au centre d'entretien de l'autoroute de Bursins. Grand amateur de pêche, il s'évade dès que l'occasion se présente, afin de passer de bons moments, en compagnie de son épouse, en France voisine. Il y possède une caravane, au bord de l'eau, comme il se doit pour un pêcheur.

